



**CNEMa**  
conférence nationale  
des enseignants en maïeutique



## La maïeutique demande plus de reconnaissance en marge de la journée internationale de la sage-femme

Publié le 05/05/17 - 16h38 - HOSPIMEDIA

Publié le 05/05/17 - 16h38 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

**La profession demande plus de place dans le champ universitaire et souhaite développer la recherche. La maïeutique, à l'occasion de la journée internationale de la sage-femme, renouvelle son souhait de réforme. Consciente de l'évolution de ses compétences, elle demande plus de reconnaissance.**

Les sages-femmes sont à l'honneur le 5 mai pour la 25<sup>e</sup> édition de la journée internationale de la sage-femme. Instaurée en 1996 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), cette journée est l'occasion de rappeler le rôle de cette profession auprès des femmes et de leur famille. Une mission qui tient à cœur au Conseil national de l'ordre des sages-femmes (CNOSF). Ce 4 mai, il en a profité pour évoquer "*les évolutions majeures au cours des dernières années*". Et le CNOSF de citer : le suivi gynécologique, la prescription de la contraception aux femmes en bonne santé depuis 2009, ainsi que la prescription et la pratique de interruption volontaire de grossesse (IVG) depuis 2016.

La sage-femme joue aussi un rôle dans la prévention, ajoute-il, notamment *via* la prescription de vaccins et de substituts nicotiniques à l'entourage de la femme enceinte et du nouveau-né, acquises en 2016 également. Le CNOSF rappelle en outre l'existence des maisons de naissance et ses huit expérimentations qui "*ont été possibles grâce à l'implication de la profession, déterminée à offrir aux femmes et aux couples une alternative à la prise en charge de la naissance en France.*" "*L'ensemble de ces évolutions ont été revendiquées par les sages-femmes, démontrant leur implication auprès des femmes pour leur santé mais également pour la défense de leurs choix et de leurs droits*", conclut le conseil national.

### Un besoin de reconnaissance

Ce 5 mai, la Conférence nationale des enseignants en maïeutique (Cnema) a de son côté tenu à souligner le fait que les sages-femmes françaises sont toujours "*en attente d'une politique sanitaire et universitaire qui engage des réformes visant à promouvoir la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles*". La conférence déplore la méconnaissance de la profession, de ses compétences et plus généralement de la maïeutique. "*Dans de nombreux pays, la maïeutique est enseignée comme une science, des sages-femmes accèdent à un cursus doctoral, mènent des recherches en maïeutique et sont habilitées à diriger des recherches*", développe la Cnema. Pourtant, en France, la discipline n'apparaît pas dans le champ de l'enseignement académique et la recherche est quasi inexistante. La Cnema regrette que la discipline soit "*toujours absente au sein [du Conseil national des universités, instance] compétente pour le recrutement et le suivi de la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences*". Elle souligne toutefois la participation de la filière à la Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie (Cnemmp) et à la Commission permanente du conseil national des universités (CP-CNU).

Elle fait aussi état des "*résultats inquiétants de la France en termes de santé périnatale, sexuelle et reproductive*". Mortalité infantile stagnante, disparités sociales dans le suivi des grossesses engendrant de la morbi-mortalité, taux d'IVG plus élevés que dans d'autres pays d'Europe occidentale, surmédicalisation de la naissance, etc. sont détaillés. "*L'investissement par l'État français dans la pratique professionnelle des sages-femmes, leur environnement de travail et la recherche en maïeutique, peut améliorer la qualité des soins*", insiste la Cnema. La conférence évoque enfin les revendications de la profession : dispenser des enseignements académiques au sein de composantes universitaires indépendantes, mener une politique et recherche consubstantielle à la pratique professionnelle et disposer d'une section CNI permettant la constitution d'un corps d'enseignants-chercheurs en maïeutique. Des réponses de l'État serait un moyen, poursuit-elle, de "*marquer la reconnaissance de la contribution de la maïeutique à la santé*".